



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES DROITS DES FEMMES

MISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LA PROTECTION DES FEMMES  
CONTRE LES VIOLENCES ET LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Paris, le 24 mai 2013

La secrétaire générale

A

Madame Geneviève COLAS  
Coordinatrice du collectif  
« Ensemble contre la traite des êtres humains »

Secours Catholique - Caritas France  
106 rue du Bac – 75006 Paris

Madame,

La lettre du collectif « ensemble contre la traite » que vous nous avez adressée le 7 mai dernier a retenu toute notre attention.

Le décret du 3 janvier 2013 qui a créé, auprès de la Ministre des droits des femmes, la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, définit précisément son objet. Sur le domaine de la traite des êtres humains, la mission est chargée de coordonner la politique de lutte contre ce phénomène en application de la convention de Varsovie du 16 mai 2005.

Cet objectif précisément défini ne se confond pas avec ceux poursuivis en matière de protection des femmes contre les violences. Il ne vous aura d'ailleurs pas échappé que deux coordinateurs ont été spécialement désignés au sein de la MIPROF, l'un sur les violences l'autre sur la traite des êtres humains. Le travail de ce dernier portera sur la traite sous toutes ses formes d'exploitation sans aucune exclusion.

En outre un accent important sera mis sur la coopération multidisciplinaire tant au niveau national que transnational. Le réseau qu'anime votre association sera pour nous un vecteur important de notre action.

Dans le cadre de cette mission de coordination et ainsi que l'a annoncé la ministre des droits des femmes, nous avons souhaité présenter d'ici la fin de l'année 2013, un plan de lutte contre la TEH. Ce plan s'appuiera sur le projet de plan élaboré par le groupe de travail mis en place en 2008 dont le collectif contre la Traite était membre. Le collectif sera entendu et consulté avant son adoption définitive.

Nous vous informons de notre intention de mettre en place très prochainement un groupe de travail, dont l'objectif général est une meilleure coordination entre les différents acteurs de la lutte contre la traite des êtres humains, avec un focus spécial sur les mineurs, sujet sur lequel nous connaissons votre engagement.

Enfin, La MIPROF est prête à vous appuyer pour voir déclarer la traite des êtres humains « grande cause nationale », étant rappelé cependant que la procédure d'accession est longue du fait du nombre important de demandes.

C'est avec plaisir que je vous recevrai avec Eric Panloup et je vous laisse le soin de fixer avec ce dernier le jour et l'heure du rendez-vous.

Nous pourrons ainsi aborder tous les sujets que vous évoquez dans votre lettre.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Elisabeth MOIRON-BRAUD  
Secrétaire générale  
Mission interministérielle pour la protection des femmes  
contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains